

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 29R2019-01

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ
RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION, LE
STATIONNEMENT ET L'UTILISATION DES
RUES D'EDMUNDSTON**

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 113 de la *Loi sur les véhicules à moteur*, L.R.N.-B. 1973, c.M-17 et ses modifications et les alinéas 10(1)o) et 10(1)p) de la *Loi sur la gouvernance locale*, L.R.N.-B. 2017, ch.18 et ses modifications, le conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

L'arrêté municipal 29R2019, arrêté réglementant la circulation, le stationnement et l'utilisation des rues d'Edmundston, est modifié de la façon suivante :

- 1) Remplacer l'annexe L concernant le stationnement interdit par l'annexe L ci-joint.
- 2) Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil municipal.

PREMIÈRE LECTURE : 15 octobre 2019
(par titre)
DEUXIÈME LECTURE : 15 octobre 2019
(par titre)
TROISIÈME LECTURE
(par titre)
ET ADOPTION : 19 novembre 2019

Trois lectures en vertu du paragraphe 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*.



Cyrille Simard, Maire / Mayor



Marc Michaud, Greffier / Clerk

MUNICIPAL BY-LAW NO. 29R2019-01

**BY-LAW AMENDING THE BY-LAW
RELATING TO THE
REGULATION OF TRAFFIC, PARKING
AND THE USE OF STREETS IN EDMUNDSTON**

Be it enacted by the municipal council of Edmundston under the authority vested in it by section 113 of the *Motor Vehicle Act*, R.S.N.B. 1973, c.M-17 and amendments thereto and by paragraphs 10(1)(o) and 10(1)(p) of the *Local Governance Act* R.S.N.B. 2017, c.18 and amendments thereto:

Municipal By-law 29R2019, by-law relating to the regulation of traffic, parking and the use of streets in Edmundston, is amended as follows:

- 1) Replace Schedule L concerning no parking zones with Schedule L herewith.
- 2) This by-law comes in force the day of its adoption by municipal council.

FIRST READING: October 15, 2019
(by title)
SECOND READING: October 15, 2019
(by title)
THIRD READING
(by title)
AND ADOPTION: November 19, 2019

Three readings pursuant to subsection 15(3) of the *Local Governance Act*.

I certify that this instrument
is registered or filed in the
Madawaska
County Registry Office,
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est
enregistré ou déposé au bureau
de l'enregistrement du comté de
Madawaska
Nouveau-Brunswick

2019-11-22 11:20:06 39646626
date/date time/heure number/numéro
Emma Krugel
Registrar-Conservateur



**Arrêté municipal d'Edmundston /Edmundston Municipal By-law No. 29R2019-01
Circulation, stationnement et utilisation des rues/Traffic, parking and use of streets**

<u>Annexe L – Stationnement interdit</u> (article 37)	<u>Schedule L – No parking</u> (section 37)
<p>21^e Avenue, côté est (entre no civique 15 et 51) (entre 11 h 30 et 15 h les jours de classe scolaire) 32^e Avenue, deux côtés de la rue 44^e Avenue, entre boulevard Mgr-Numa-Pichette et entrée du no civique 112 47^e Avenue, côté est (entre 1, 47^e Avenue et rue Victoria)</p>	<p>21st Avenue, east side (between civic no. 15 and 51) and (between 11:30 a.m. and 3 p.m. on school days) 32nd Avenue, both sides of the street 44th Avenue, between Mgr-Numa-Pichette Boulevard and entrance of civic no. 112 47th Avenue, east side (between 1 47th Avenue and Victoria Street)</p>
<p>Bateman, avenue, entre la rue Carrier et le no civique 5 (deux directions)</p>	<p>Bateman Avenue, between Carrier Street and civic no. 5 (both directions)</p>
<p>Canada*, chemin, en face du no civique 159 Costello, rue, côté est pour la section du bas et côté sud pour la partie à sens unique Costigan, rue, entre rue de l'Église* et rue Court, côté sud de la rue</p>	<p>Canada* Road, in front of civic no. 159 Costello Street, east side for lower section and south side for the one-way portion Costigan Street, between De L'Église* Street and Court Street, south side of the street</p>
<p>D'Amours, rue, côté sud – en tout temps côté nord – entre 7 h et 17 h (les jours de classe scolaire) Dugal, rue, côté sud de la rue</p>	<p>D'Amours Street, South side – at all time North side – between 7 a.m. and 5 p.m. (on school days) Dugal Street, south side of the street</p>
<p>École-Saint-Jacques, avenue de l', entre l'entrée arrière du presbytère et le stationnement de l'école du côté ouest de la rue École-Saint-Jacques, avenue de l', entre le stationnement de l'école et la traverse de 5 mètres sur le côté est de la rue Emmerson, rue, entre chemin Canada* et l'entrée du stationnement de l'hôtel de ville, du côté est de la rue Emmerson, rue, entre rue de l'Église* et rue Costigan, des deux côtés de la rue</p>	<p>École-Saint-Jacques Avenue, De L', between back entrance of presbytery and school parking, west side of the street École-Saint-Jacques Avenue, De L', between school parking lot and the 5-meter crosswalk on the east side of the street Emmerson Street, between Canada* Road and entrance of City Hall parking, east side of the street Emmerson Street, between De L'Église* Street and Costigan Street, both sides of the street</p>
<p>Fort, rue - entre no civique 35 et rue Queen*, côté est - côté ouest de la rue</p>	<p>Fort, Street, - between civic no. 35 and Queen* Street, east side - west side of the street</p>
<p>Fred-Levesque, ruelle, côté sud de la rue</p>	<p>Fred-Levesque Lane, south side of the street</p>
<p>Gouverneurs, rue des - sur la rue future qui passe du côté nord-est du no civique 60 (deux côtés) - extrémité est de la rue</p>	<p>Gouverneurs Street, Des - on the future street that passes on the north-east side of civic no. 60 (both sides) - east end of the street</p>
<p>Hill, rue, côté sud de la rue</p>	<p>Hill Street, south side of the street</p>
<p>Isidore-Boucher*, boulevard - entre la rue St-Onge et l'avenue Léopold-Couturier (deux directions)</p>	<p>Isidore-Boucher* Boulevard - between St-Onge Street and Léopold-Couturier Avenue (both directions)</p>
<p>Laporte, avenue, entre rue de l'Église* et rue Rice, côté ouest de la rue Laporte, avenue, entre rue Saint-François* et rue de l'Église, deux côtés de la rue</p>	<p>Laporte Avenue, between De L'Église* Street and Rice Street, west side of the street Laporte Avenue, between Saint-François* Street and De L'Église Street, both sides of the street</p>

Les routes provinciales ou régionales sont incluses pour référence d'usage seulement. *
Provincial or regional roads are included for use reference only. *

**Arrêté municipal d'Edmundston /Edmundston Municipal By-law No. 29R2019-01
Circulation, stationnement et utilisation des rues/Traffic, parking and use of streets**

<u>Annexe L (suite)</u>	<u>Schedule L (cont.)</u>
Lynott, rue , côté ouest de la rue	Lynott Street , west side of the street
Martin, rue , entre rue Victoria et boulevard Hébert*, côté nord de la rue	Martin Street , between Victoria Street and Hébert* Boulevard, north side of the street
Martin, rue , entre 39 ^e Avenue et rue St-George, côté sud	Martin, Street , between 39 th Avenue and St-George Street (south side)
Montagne, rue de la , du côté nord de la rue	Montagne Street, De La , north side of the street
Narcisse-Beaulieu, rue , entre les nos civiques 3 et 47 (deux directions)	Narcisse-Beaulieu Street , between civic nos. 3 and 47 (both directions)
Olivier-Boucher* , chemin, entre la rue Victoria* et les limites municipales (deux directions)	Olivier-Boucher Road , between Victoria Street and municipal limits (both directions)
Principale* , rue, (Saint-Basile) <ul style="list-style-type: none"> - entre la limite de la Première Nation malécite du Madawaska et la rue Jos-Soucy (côté sud); - entre la rue Lajoie et la Route 144 (côté sud); - entre la limite de la Première Nation malécite du Madawaska et le no civique 429 (côté nord) - entre la rue Mgr-Lang et la Route 144 (côté nord). 	Principale* Street <ul style="list-style-type: none"> - between Madawaska Maliseet First Nation limit and Jos-Soucy Street (south side); - between Lajoie Street and Route 144 (south side) - between Madawaska Maliseet First Nation limit and civic no. 429 (north side); - between Mgr-Lang Street and Route 144 (north side)
Queen* , rue, côté sud de la rue	Queen* Street , south side of the street
Rice, rue , entre chemin Canada* et entrée du no civique 80, deux côtés	Rice Street , between Canada* Road and entrance of civic no. 80, both sides
Rice, rue , entre chemin Canada* et avenue Laporte, deux côtés de la rue	Rice Street , between Canada* Road and Laporte Avenue, both sides of the street
Saint-François* rue , <ul style="list-style-type: none"> - entre no civique 621 et rue Philippe, côté nord - entre les nos civiques 622 et 636, côté sud 	Saint-François* Street , <ul style="list-style-type: none"> - between civic no. 621 and Philippe Street, north side - between civic nos. 622 and 636, south side
St-Georges, avenue , entre rue Victoria et 17 ^e Rue, côté ouest de la rue	St-Georges Avenue , between Victoria Street and 17 th Street, west side of the street
St-Sacrement, avenue (côté est – du 15 novembre au 15 avril)	St-Sacrement Avenue (east side – from November 15 th to April 15 th)
Victoria, rue <ul style="list-style-type: none"> - entre rue Cyr et pont Fournier, côté sud de la rue - entre boulevard Mgr-Numa-Pichette et chemin Olivier-Boucher (deux directions) - entre le no civique 151 et boulevard Hébert* (côté Nord) - entre la 50^e Avenue et boulevard Mgr-Numa-Pichette et boulevard Acadie* (deux directions) 	Victoria Street <ul style="list-style-type: none"> - between Cyr Street and Fournier Bridge, south side of the street - between Mgr-Numa-Pichette Boulevard and Olivier-Boucher Road (both directions) - between civic no. 151 and Hébert Boulevard* (north side) - between 50th Avenue and Mgr-Numa-Pichette Boulevard and Acadie* Boulevard (both directions)